

Tout reste à faire pour réduire enfin le chômage

 esechos.fr/idees-debats/cercle/tout-reste-a-faire-pour-reduire-enfin-le-chomage-1014011

25 avril 2019

Par Pierre Cahuc (professeur à l'Ensaie CREST et à l'Ecole polytechnique)

Publié à 15h52

Depuis le pic de 10,5 %, en juillet 2015, le taux de chômage diminue en France. Il atteint aujourd'hui 8,8 %. Plus de trois ans et demi de baisse du chômage, c'est une très bonne nouvelle ! La moins bonne nouvelle est qu'il baisse nettement moins vite que dans la moyenne des pays de l'OCDE, où il atteint aujourd'hui 5,2 %, un plancher que la France n'a pas connu depuis 1979. Dans l'Europe des Vingt-Huit, où le taux de chômage est de 6,6 %, seules l'Italie, l'Espagne et la Grèce font moins bien que nous.

Notre dernière phase de diminution du chômage date de la fin du second mandat de Jacques Chirac et du début de celui de Nicolas Sarkozy. Comme aujourd'hui, la baisse du chômage était tirée par la conjoncture internationale. Mais la récession a changé la donne : le chômage a crû et n'a pas encore retrouvé son niveau de début 2008, qui était de 7,2 %.

Pourtant, le chômage n'a pas augmenté partout après la grande récession. Après un bref rebond en 2009, il a poursuivi sa chute commencée quelques années auparavant en Allemagne et en Israël. Dans ces deux pays, d'ambitieuses réformes avaient été menées. Elles avaient agi simultanément sur la demande de travail, en facilitant la création d'emplois, et sur l'offre de travail, en améliorant le fonctionnement de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi.

Des branches trop puissantes

Le programme du candidat Macron affichait de tels changements, notamment grâce à la décentralisation des négociations collectives au niveau de l'entreprise et à la réforme de l'assurance-chômage, pour la rendre à la fois plus efficace et plus inclusive. Cependant, la décentralisation de la négociation collective n'a pas eu lieu.

Accords de performance : un outil trop peu utilisé

Malgré les annonces, les ordonnances travail de septembre 2017 ont de facto conforté le pouvoir des branches. Les accords de branche, le plus souvent négociés par des représentants des grandes entreprises, sont toujours systématiquement étendus à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille et de leur âge. Ainsi, l'écrasante majorité des entreprises n'ont toujours pas de réelle marge de manoeuvre pour ajuster les salaires sous les minima de branche, quelles que soient les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Ceci est défavorable à l'emploi, sans pour autant réduire les inégalités de revenu avant redistribution, aussi élevées en France qu'aux Etats-Unis ou en Allemagne, où la négociation est pourtant décentralisée.

Des dérives sur les indemnisations chômage

Quant à l'assurance-chômage, ses dysfonctionnements ont été documentés par de multiples rapports. La dérive des règles négociées par les partenaires sociaux a conduit à une situation où il est possible de gagner des revenus mensuels plus élevés en s'inscrivant au chômage qu'en continuant de travailler et où l'on peut cumuler indéfiniment revenu d'activité et indemnisation chômage. Cette dérive a un coût exorbitant, qui crée du chômage et alimente les emplois de courte durée.

┃ Les changements se font toujours attendre après deux années de mandat.

Les solutions sont bien connues : prise en compte du revenu mensuel moyen passé pendant la période d'affiliation pour calculer l'indemnité chômage, limitation dans le temps des possibilités de cumul de revenu d'activité et d'indemnité chômage et système de bonus-malus pour les cotisations employeur.

Pourtant, les changements se font toujours attendre après deux années de mandat. Et s'ils s'avèrent aussi incrémentaux que pour la formation des salaires, il est fort probable que le chômage sera en 2022 plus élevé qu'aujourd'hui, sauf miracle de la conjoncture internationale, qui montre aujourd'hui des signes de faiblesse.

Pierre Cahuc est économiste.

Pierre Cahuc